

RÈGLEMENT DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE

CHAMPIONNAT NATIONAL 1

SAISON 2021-202

FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

WWW.FSCF.ASSO.FR



@LaFSCF

PREAMBULE

Le présent document a pour but d'aider et d'aiguiller les associations souhaitant participer au **championnat national 1 de gymnastique rythmique et sportive**.

Détachés du programme fédéral d'activité, les prérequis et les différentes étapes de ce championnat sont réunis en un seul et même document afin d'en faciliter l'utilisation.

1. TABLE DES MATIERES

1.	TABLE DES MATIERES	2
2.	LA LICENCE FSCF	3
3.	CATEGORIES D'AGE ET DE NIVEAU – SAISON 2020-2021	3
4.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
4.1	Pour le championnat national « individuel »	4
4.2	Pour le championnat national « Ensemble »	4
5.	SURCLASSEMENT	4
6.	CHANGEMENTS DE CATEGORIES.....	4
6.1	Cas général	4
6.2	Passages obligatoires.....	5
6.3	Catégorie Aînées « Nationale »	5
6.4	Catégorie « A + ».....	6
7.	TABLEAU DE CORRESPONDANCE INDIVIDUELS, DUOS ET ENSEMBLES.....	6
8.	DOCUMENTS OFFICIELS	7
9.	Palmarès.....	7
10.	Classement par engin et « festitop »	7
11.	Procédure et calendrier d'engagement	7
12.	NORMES.....	8
12.1	NORMES MUSIQUES	8
12.2	NORMES ENGINES.....	9
13.	TENUE GYMNASTES	9
14.	JUGEMENT	9
14.1	Juges	9
14.1.1	Obligations	9
14.1.2	Devoirs.....	10
14.1.3	Tenue vestimentaire.....	10
14.2	Quotas juges	10
14.2.1	Définition et composition d'un corps de jury	10
14.2.2	Exigence numérique en compétition.....	11
14.2.3	Disponibilité des juges.....	12
14.2.4	Non respect des quotas et changements dans les jurys.....	13
15.	LES LISTES DE COMPOSITION D'ENSEMBLES	14
16.	IA FICHE SACEM.....	14
17.	FICHES TECHNIQUES	14
18.	RECLAMATIONS	14
19.	HANDICAP	14
20.	ANNEXES	15
20.1	annexe 1 – Composition nominatif des ensembles.....	16
20.2	Annexe 2 – Fiche SACEM	17
20.3	Annexe 3 – fiche technique de difficulté avec un exemple	18
		19
20.4	Annexe 4 – Fiche technique FSCF – Guide de remplissage.....	21

2. LA LICENCE FSCF

La présentation de la licence (activité GRS) est obligatoire pour les gymnastes à chaque championnat. La non-présentation entraînera l'exclusion de la compétition. Néanmoins, si un listing prouvant que le-la gymnaste est licencié-e peut être produit, le-la gymnaste sera autorisé-e à concourir si il-elle est en mesure de prouver son identité.

3. CATEGORIES D'AGE ET DE NIVEAU – SAISON 2020-2021

Le championnat national 1 réunit les catégories suivantes :

INDIVIDUEL·LE·S	Jeune·sse·s	2007 - 2011	Niveau 1
	Cadet·te·s	2005 - 2006	Niveau 1
	Juniors	2003 - 2004	Niveau 1
	Seniors	2002 et antérieurement	Niveau 1
	Aîné·e·s	2005 et antérieurement	Niveau National
	Aîné·e·s plus de 19 ans	2003 et antérieurement	Niveau +
	Seniors	2002 et antérieurement	Niveau 2
ENSEMBLES	Jeune·sse·s	2007 - 2011	Niveau 2
	Aîné·e·s	2006 et antérieurement	Niveau 2

Un·e gymnaste ne peut concourir en individuel que dans un seul niveau.

Un·e gymnaste ne peut concourir que dans un seul ensemble.

En fonction des effectifs, la commission nationale décidera de regrouper ou de scinder les catégories et d'enlever éventuellement un passage.

Dans le cas d'un déséquilibre important entre les catégories, la commission nationale se réserve la possibilité de déplacer l'une d'elle sur un autre championnat. Dans cet objectif, une consultation auprès des associations pourra être organisée en début de saison.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour TOUTES les catégories, la participation à au moins un Championnat régional et/ou départemental dans la même catégorie est OBLIGATOIRE pour participer au championnat national. Les responsables régionaux ont la charge de signaler à la commission nationale tout manquement à cette règle.

Des dérogations à cette règle peuvent être étudiées :

4.1 POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL « INDIVIDUEL »

Dérogation pour impossibilité de participer à l'un au moins des championnats départementaux et régionaux organisés par la FSCF :

- Justification par un/des document(s) daté(s) et valide(s) tels que : certificats médicaux, quarantaine sanitaire, justification de voyage scolaire, aucun championnat organisé, qualification dans une autre fédération ou une autre activité de la FSCF, obligation professionnelle ...
- Les demandes de dérogation, accompagnées des justificatifs, doivent être adressées conjointement à la commission régionale et à la commission nationale (grs@fscf.asso.fr) dès que l'impossibilité est constatée.
- La décision sera prise par la commission nationale après avis de la commission régionale

4.2 POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL « ENSEMBLE »

Les ensembles niveau 2 ont la possibilité de présenter 2 remplaçant·e·s inscrit·e·s dès le premier championnat (départemental ou régional suivant les régions). L'ensemble sera considéré comme identique quel·le·s que soient les gymnastes le composant parmi les gymnastes inscrit·e·s.

5. SURCLASSEMENT

Pour les procédures de sur-classement se référer au RGA (règlement général des activités) et au RSA (règlement spécifique des activités) et au règlement médical de la FSCF.

<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>

6. CHANGEMENTS DE CATEGORIES

6.1 CAS GENERAL

Suite à l'épidémie de COVID 19 et aux diverses interdictions de pratiques, le niveau général est affecté pour l'ensemble des concurrent·e·s, la règle habituelle reste applicable :

Les gymnastes ne faisant pas partie de la liste nominative émise par la commission nationale **en avril 2020**, doivent rester au minimum dans la catégorie où elles·ils ont concouru **durant la saison 2018-2019**, si elles·ils sont classé·e·s dans la 1^{ère} moitié du classement des championnats nationaux (sauf cas particulier étudié par la commission GRS). Dans le cas contraire, seconde moitié du classement, elles·ils peuvent concourir dans la catégorie de niveau immédiatement inférieur.

Si une gymnaste arrête la compétition pendant une ou plusieurs saisons, son niveau de reprise (en individuel, en duo et en ensemble) sera déterminé par le dernier résultat obtenu.

Si un·e gymnaste commence une carrière en individuel·le après une ou des saisons en duo, son niveau de pratique en individuel·le sera déterminé par le tableau de correspondance.

6.2 PASSAGES OBLIGATOIRES

- Pour la saison 2021-2022, en conséquence de l'épidémie de Covid et des annulations de compétitions qui en ont découlé, les passages automatiques restent ceux définis dans les brèves du praticable d'avril 2020
- Un-e gymnaste concerné.e par le passage obligatoire en catégorie supérieure devra le faire quelle que soit la catégorie de concours : individuel, ensemble, duo conformément aux tableaux de correspondance « 7. TABLEAUX DE CORRESPONDANCE INDIVIDUELS / DUOS / ENSEMBLES ».

6.3 CATEGORIE AINE-E-S « NATIONAL-E »

- La commission nationale nomme les gymnastes qui concourent dans cette catégorie.
- En raison de l'épidémie et des annulations de compétitions qui en ont découlé, la liste des « Aîné-e-s National-e-s » pour la saison 2021/2022 reste la même que pour la saison 2019/2020.

Liste des gymnastes sélectionnées :

ANDRIATSIFERANA	Irina	LE HECHO	Laura
BAREGE	Lilou	LEGOFF	Maiwenn
BATION	Justine	LEMERCIER	Léa
CAMUS	Octavie	MEZERY	Camille
CHAIX	Elsa	MILLEY	Lucie
COUFFIN	Manon	NIX	Julia
DAUFFER	Séverine	PERETTI	Cyrielle
DEHORS	Clara	PLANARD	Camille
DEMEURE	Emilie	RAGOT	Auxanne
DRUELLE	Alice	SALLE	Clémence
EGUIENTA	Eva	SCHULTZ	Amélie
ESPANET	Karine	STAELEN	Elisa
ETIEMBLE	Pauline	SUDRIE	Manon
FROHLICHER	Marine	VANDECASTEELE	Maureen
GIRARD	Laurie	WOOD	Lorna
GOUDROYE	Marine	YAHOUNI	Anissa
HAUBENSACK	Pauline	VROMAN	Sophie
HUET	Fanny	FARLEY	Olivia

Les gymnastes intégré-e-s en catégorie A Nationale y concourront 2 années (même non consécutives) quel que soit leur classement au championnat national.

Toutes les demandes de dérogation « exceptionnelle » pour cette catégorie (**entrées, sorties**), seront soumises à approbation de la commission nationale. La demande doit être faite par mail à la commission nationale (pascal.legouic@fscf.asso.fr) avant le 1er novembre de la saison en cours.

De même les gymnastes qui souhaiteraient intégrer la catégorie A Nationale, sont concerné.e.s et peuvent faire une demande de dérogation selon le process défini ci-dessus.

6.4 CATEGORIE « A + »

Cette catégorie est réservée aux gymnastes de plus de 19 ans ne pouvant, pour diverses raisons, concourir dans les catégories classiques.

Cette règle doit s'appliquer de façon stricte, en conséquence :

- Les gymnastes en catégorie A+ ne pourront présenter que deux programmes maximums en niveau A+ exclusivement.
- La catégorie A+ ne doit pas servir d'intermède permettant d'éviter le passage dans une catégorie, aussi chaque retour en compétition classique devra être présenté conjointement à la commission régionale et à la commission nationale

7. TABLEAU DE CORRESPONDANCE INDIVIDUELS, DUOS ET ENSEMBLES

Si un·e gymnaste concourt en Individuel, en Duo et/ou en Ensemble, son niveau Individuel détermine son niveau Ensemble ou Duo en respectant le tableau de correspondance suivant :

Respecter le tableau ci-dessous et le sens de lecture :

————→ *Sens de lecture* —————→ *Sens de lecture* —————→

INDIVIDUEL·LE·S	DUOS	ENSEMBLES
Niveau 5	Niveau 4 Niveau 3	
Niveau 4	Niveau 4 Niveau 3 Niveau 2	
Niveau 3	Niveau 3 Niveau 2 Niveau 1	
Niveau 2	Niveau 2 Niveau 1	Niveau 3 (maxi 1 gym Niv. 2) Niveau 2 Niveau 1
Niveau 1	Niveau 2 (maxi 1 gym Niv.1) Niveau 1	Niveau 2 (maxi 1 gym A1 dans EA2 ou max 2 gyms J1 dans EA2 maxi 1 gym J1 dans EJ2) Niveau 1
Niveau A Nat.	Niveau 1	
Niveau A+	Duo A+ ou Ensemble A+	
	Pour déterminer le niveau lors d'un retour en compétition classique s'adresser conjointement à la commission technique régionale et à la commission nationale.	

Si un·e gymnaste concourt en Duo et en Ensemble, son niveau en Duo détermine son niveau Ensemble.

8. DOCUMENTS OFFICIELS

Les documents officiels de l'activité sont :

- Les aménagements FSCF du code FIG 2017 – 2020, version septembre 2018
- Le règlement spécifique de l'activité
- Le programme technique fédéral de l'année 2022
- Les Lettres Infos Jugements parues depuis la sortie de nouveaux aménagements

9. PALMARES

Lors des championnats nationaux, les ex aequo seront départagé-e-s :

- 1^{er} critère : la note d'exécution ou la moyenne des notes d'exécution (si plusieurs passages)
- 2^{ème} critère : la note artistique ou la moyenne des notes artistiques (si plusieurs passages)

Lors de ce championnat, seront remis les titres de champion-ne national-e dans les catégories suivantes :

- Individuel-le-s Jeunesses niveau 1
- Individuel-le-s Cadet-te-s/Juniors niveau 1
- Individuel-le-s Seniors niveau 1
- Individuel-le-s Aîné-e-s Nationales
- Individuel-le-s Aîné-e-s niveau +
- Individuel-le-s Seniors niveau 2
- Ensembles Aîné-e-s niveau 2
- Ensembles Jeune-sse-s niveau 2

10. CLASSEMENT PAR ENGIN ET « FESTITOP »

Un classement par engin sera institué pour les catégories individuel-le-s. Les 3 premier-e-s à chaque engin seront récompensé-e-s.

Un festitop sera organisé si les contraintes horaires le permettent selon les modalités habituelles rappelées dans la brochure de chaque championnat.

11. PROCEDURE ET CALENDRIER D'ENGAGEMENT

Les engagements seront faits au plus tard le **14 février 2022** sur le site de la fédération à l'adresse suivante : <http://www.fscf.asso.fr/>

- Se rendre sur l'activité « Gymnastique Rythmique et Sportive »
- Puis descendre sur « Calendrier »
- « Cliquer » sur le championnat choisi pour remplir les questionnaires administratifs et techniques

Attention : Tout dossier d'inscription incomplet ou reçu hors délai sera refusé

Pour toutes questions contacter : pascal.legouic@fscf.asso.fr

Le tarif des engagements sera indiqué sur les formulaires d'engagement.

12. NORMES

12.1 NORMES MUSIQUES

Les paroles sur les musiques sont **AUTORISÉES** pour toutes les catégories et tous les programmes.

L'utilisation généralisée des musiques numériques pour toutes les compétitions nationales impose l'envoi des fichiers selon les modalités précisées dans la brochure de chaque championnat.

Les musiques seront à transmettre en format (.mp3) à l'adresse indiquée dans cette brochure avant la date indiquée en utilisant la codification suivante :

- Numéro de dossard
- Type :
 - Individuel = **I**
 - Ensemble = **E**
- Catégorie d'âge :
 - Jeune·sse = **J**
 - Aîné·e = **A**
- Catégorie de niveau : **2, 1, Nat, +**
- Sous-catégorie d'âge pour les individuel·le·s :
 - Cadet·te·s **C**
 - Juniors **J**
 - Séniors **S**
- Engin abrégé, pour les individuel·le·s uniquement : **CO, CE, BA, MA, RU**
- **NOM** de la·du gymnaste ou de l'**ASSOCIATION** en abrégé ou **VILLE** pour les ensembles et duos
- **PRENOM** de la·du gymnaste
- **NUMERO** de l'ensemble

Chaque item sera séparé du précédent par un tiret (un trait d'union)

Exemples :

- Individuel·le aîné·e cadet·te niveau 1 Ballon : **51-I-A-1-C-BA-DURAND-Agathe**
- Ensemble jeune·sse·s niveau 2 n°2 : **15-E-J-2-ST DENIS EN VAL-2**
- Individuelle aîné·e·s niveau + : **228-I-A+-ASLJ**

Le respect de ces consignes est nécessaire pour faciliter le travail des responsables sono et ainsi éviter les pertes de temps.

**Si la musique n'est pas reçue à la date butoir minuit,
l'amende spécifique est de : 30 euros**

Chaque association apportera ses musiques sur clé USB et les gardera de façon facilement accessible. Les musiques sur la clé respecteront le même codage que les musiques envoyées.

12.2 NORMES ENGINES

La vérification de tous les engins y compris les engins de remplacement (utilisés ou non) sera effectuée pour toutes les catégories et les anomalies signalées au juge coordinateur ou au jury supérieur qui vérifiera et appliquera les pénalités.

CATEGORIE	BALLON	CERCEAU	MASSUES	RUBAN
Jeune·sse·s	diamètre : 16 à 20 cm	diam.intérieur min. : 70 cm poids libre	Longueur : 35 cm min. poids libre	Longueur : 5 m min. largeur : 4 à 6 cm poids libre
Ainé·e·s	diamètre : 18 à 20 cm poids : 400 g min.	diam.intérieur min. : 80 cm poids : 300 g min.	Longueur : 40 cm min. poids : 150 g min. chacune	Longueur : 5 m min. largeur : 4 à 6 cm poids : 35 g min. sans la baguette

Le Ruban : Un ruban adhésif de 10 cm est autorisé à l'extrémité inférieure de la baguette.

Le ruban doit être adapté à la taille du·de la gymnaste

Le Cerceau : Peut-être recouvert de ruban adhésif, en totalité ou partiellement

Le Ballon : Les grands dessins figuratifs ne sont pas autorisés, seuls les dessins géométriques sont permis.

13. TENUE GYMNASTES

Les règles concernant la tenue des gymnastes sont précisées dans le document «Aménagements du code FIG 2016-2020 »

Rappel des pénalités appliquées pour non-conformité : 0,30 en individuel et en ensemble quel que soit le nombre de gymnastes en faute.

14. JUGEMENT

14.1 JUGES

14.1.1 OBLIGATIONS

Tout·e juge inscrit doit être **licencié·e à la FSCF**, être **titulaire d'un diplôme juge FSCF** (suite à un examen ou une équivalence), avoir suivi les recyclages obligatoires et **doit avoir jugé au minimum dans 2 compétitions régionales** avant d'être inscrit·e aux championnats nationaux

Les licences des juges seront vérifiées en amont des championnats nationaux via le logiciel fédéral, seuls les juges absents du listing au moment de la vérification devront présenter leur licence.

Il est rappelé que les juges doivent être détenteurs d'une licence pour bénéficier des formations et faire partie des jurys dès les compétitions départementales et régionales.

14.1.2 DEVOIRS

- Le-la juge doit accepter les fonctions qui lui sont confiées.
- Le-la juge doit se présenter à la réunion de juges à l'heure indiquée sur sa convocation. *S'il-elle ne peut répondre à celle-ci, il-elle doit le faire connaître, dès que possible, au-à la président-e du jury par mail ou SMS et s'assurer que le message est passé.*
- *La défection d'un-e juge influe sur le quota de l'association et peut entraîner les pénalisations relatives au non-respect de ces quotas.*
- Avant chaque compétition, une réunion sera programmée par la commission technique nationale afin d'informer les juges participants sur l'organisation du jugement. La réunion est **obligatoire** pour tou-te-s les juges **retenu-e-s et mentionné-e-s sur la liste figurant dans la brochure du championnat**. En cas d'impossibilité le-la juge devra demander l'autorisation d'absence au-à la président-e du jury par mail ou sms.
- Le-la juge devra être à son poste 5 mn minimum avant le début de la compétition.
- Le-la juge ne devra pas quitter son poste au cours de la compétition et à la fin de sa mission sans l'autorisation du juge coordinateur.
- Le-la juge devra éteindre son téléphone portable ou tout matériel électronique de communication.
- Le-la juge ne doit prendre aucune initiative concernant la compétition ou son déroulement sans en référer au-à la président-e du jury et au juge coordinateur.
- Pendant l'exécution de l'enchaînement, le-la juge prend note instantanément de ce qu'il-elle doit juger, à l'aide de la symbolique du code (ou sa propre symbolique). Cette démarche est nécessaire pour permettre une justification objective de sa note en cas de désaccord avec les autres juges.

Un-e juge qui ne répond pas ou plus à ces devoirs n'a pas sa place dans un jury. La commission nationale pourra prendre des décisions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des jurys.

14.1.3 TENUE VESTIMENTAIRE

Bas noir (jupe ou pantalon), haut blanc pur uni y compris veste, pull, gilet ou tout autre vêtement du haut. Lorsque les juges sont assis, le jury doit être uniforme de face comme de dos y compris les juges TC.

La tenue ne doit comporter aucun signe d'appartenance à une association. Seul le sigle de la FSCF ou tout petit logo de marque (moins de 4 cm) sont tolérés.

Le polo « juge » vendu par la boutique de la FSCF est autorisé.

Le non-respect de cette règle entraînera une amende de 20€

14.2 QUOTAS JUGES

14.2.1 DEFINITION ET COMPOSITION D'UN CORPS DE JURY

Un corps de jury est un ensemble de juges réunissant obligatoirement les 4 niveaux de juge suivants : Exe, A, Da et Db. Un corps de jury est donc composé de 1, 2, 3 ou 4 juges(s) :

- 1 juge Régional, (qui, par définition, a acquis ces 4 niveaux)
- 2 juges (exemple : 1 Da + Db + Exé et 1 A)

- 3 juges (exemple : 1 Exé, 1A, 1 Da +Db).
- 4 juges (1 Exé, 1A, 1 Da, 1 Db)

Les juges inter-régionaux et fédéraux possèdent les 4 niveaux de compétence et représentent du fait de leur expérience respectivement 1,5 corps de jury (et 1,5 juges) et 2 corps de jury (2 juges).

D = nombre et valeur des difficultés corporelles, des échanges, des maîtrises engin, des éléments dynamiques avec rotation et lancer, des combinaisons de pas de danse, des collaborations. Vérification des groupes techniques engins.

A = unité, musique, espace, expression corporelle, organisation du travail collectif.

E = fautes techniques

JC = juge coordinateur : application des pénalités générales (musique, tenue...) et arbitrage D / A / Exé (avec possibilité de faire une note de base)

(NdB = ((moyenne des notes des juges) + note du JC) / 2)

14.2.2 EXIGENCE NUMERIQUE EN COMPETITION

Nombre de juges à présenter pour chaque type de concours (Individuel, ensemble) :

Nombre d' Individuels	Nombre X de juges	Nombre d' Ensembles	Nombre Y de juges
1 à 4	1	1	1
5 à 9	2	2 à 3	2
10 à 14	3	4 à 5	3
15 à 19	4	6 à 7	4
20 à 24	5	8 à 9	5
25 à 29	6	10 à 11	6
30 à 34	7	12 à 13	7
etc...	etc...	etc...	etc...

Nombre de corps de jury à présenter en fonction du nombre de juges demandés (somme des trois concours) :

Nombre de juges minimum requis (X + Y)	1 - 3	4 - 6	7 et plus
ET			
Nombre de corps de jury complet à présenter	1 (0 dans le cas où il n'y a qu'un individuel)	2	3

Précisions sur la lecture du tableau :

Le nombre de juges demandé dans la première ligne du second tableau correspond au nombre minimum de personnes physiques assurant au moins le nombre de corps de jury complet(s) (Da, Db, A, Exé.).

Dans le cas où le nombre de juges minimum ne serait pas suffisant pour assurer le nombre de corps de jury complet(s) demandé, l'association devra ajouter des juges pour compléter les qualifications manquantes des autres juges. Ainsi pour 1 juge demandé représentant un corps de jury complet, l'association devra présenter de 1 à 4 juges pour respecter les quotas (1 juge de niveau régional ou plus jusqu'à 4 juges dont 1 Da, 1Db, 1 A, 1 Exé. Voir, en début de paragraphe, la définition du corps de jury.

Exemples :

- ✓ **Numéro 1 :** Une association présentant au même championnat 1 individuel et 1 ensemble, doit, au minimum, présenter 2 juges (qui doivent assurer 1 corps de jury). Plusieurs cas sont possibles :
 - L'association présente 1 seul-e juge de niveau fédéral
 - L'un ou les 2 juges sont régionaux ou inter-régionaux (un juge régional ou inter-régional suffit pour représenter un corps de jury complet, dans ce cas le niveau du second juge est libre)
 - Les qualifications Da, Db, A et Exé sont réparties entre les 2 juges : par exemple, l'un des juges est Exé, l'autre peut juger Da, Db et A ;
 - Les qualifications Da, Db, A et Exé ne sont pas réparties entre les 2 juges : l'association doit présenter au moins un-e autre juge pour pallier ce manque.

- ✓ **Numéro 2 :** Une association présentant au même championnat 6 individuel-le-s et 3 ensembles, doit, au minimum, présenter 4 juges (qui doivent assurer 2 corps de jury). Plusieurs cas sont possibles :
 - 1 des juges est fédéral (dans ce cas le niveau des autres juges est libre) ;
 - 2 des 4 juges sont régionaux ou inter-régionaux (dans ce cas le niveau des deux autres juges est libre) ;
 - Les qualifications Da, Db, A et Exé (2 juges pour chaque qualification car 2 corps de jury complets doivent être présentés) sont réparties entre les 4 juges
 - Les qualifications D, A et Exé ne sont pas réparties entre les 4 juges : l'association doit présenter un-une ou plusieurs autre(s) juge(s) pour pallier ce manque.

Un-e juge « formation TC », en limitant le nombre à 1 par association, comptera comme un demi-juge s'il-elle est inscrit-e toute une journée. Il-elle pourra être au contrôle engins, chrono, contrôle licences, juge de ligne, selon les besoins

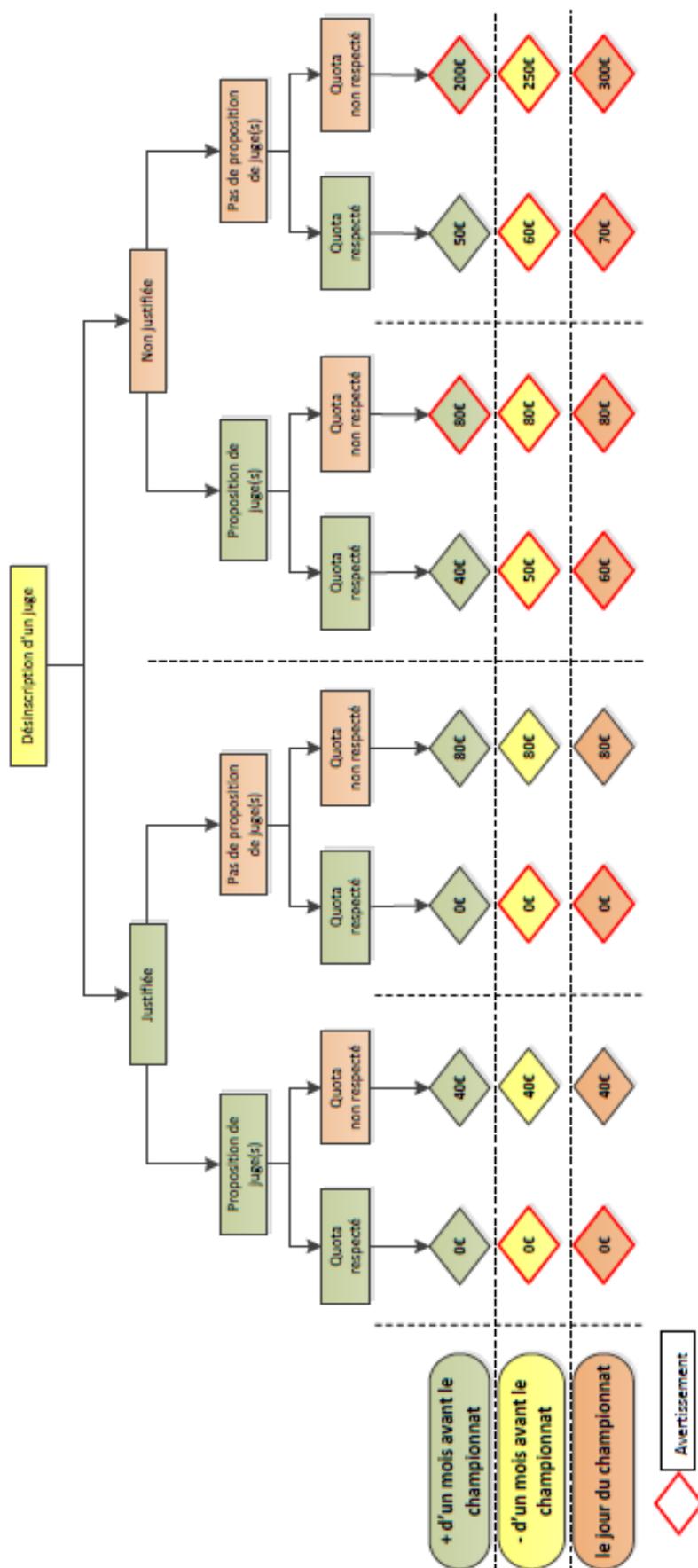
14.2.3 DISPONIBILITE DES JUGES

Quand le quota impose, par exemple, 1 juge si 1 à 5 gymnastes sont engagées, c'est bien évidemment 1 juge disponible pour la totalité du championnat et pour une unique association et non pas pour une fraction de journée, et ce **même si le-la juge n'apparaît pas dans un jury (tableau) de la journée**. Idem pour le-la ou les juges formant un corps de jury.

Par conséquent, une association ne peut limiter la disponibilité d'un-e juge inscrit que s'il respecte le quota en ajoutant des juges.

Les fiches d'engagement pour les juges aux nationaux ne feront pas apparaître de désidérata, mais uniquement le niveau du-de la juge. Celui-celle-ci devra assumer le poste correspondant à son niveau déclaré, attribué par la commission nationale.

14.2.4 NON RESPECT DES QUOTAS ET CHANGEMENTS DANS LES JURYS



15. LES LISTES DE COMPOSITION D'ENSEMBLES

Modèle de fiche-type en Annexe n°1

Les listes de composition d'ensembles doivent être envoyées à l'adresse indiquée sur la brochure du championnat UNIQUEMENT par mail avec les musiques et les fiches SACEM.

NON RESPECT DE CETTE CONSIGNE :
Application d'une pénalité 30 euros première relance puis 60 euros

16. LA FICHE SACEM

Modèle de fiche-type en Annexe n°2

La liste complète des musiques utilisées avec le nom des auteurs et la durée du morceau doit être envoyée par mail avec les musiques de l'association et les fiches de composition d'ensemble.

NON RESPECT DE CETTE CONSIGNE : application d'une amende de 30 €

17. FICHES TECHNIQUES

Modèle de fiche-type en Annexe n°3

Les fiches techniques doivent être envoyées à l'association organisatrice à la date et adresse indiquées dans la brochure du championnat.

Nombre de fiches techniques exigées pour le championnat national 1 :

	Nbre de fiches / passage	Catégories
Individuel·le·s	5 (par passage)	A Nat., A1, J1

La commission nationale se réserve le droit de modifier ces exigences en cours d'année. Vous serez tenus informés en avril au plus tard des éventuels changements.

L'absence de fiche technique entraîne une pénalisation par le juge coordinateur (voir Aménagements)

18. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera acceptée par la commission nationale à la suite du palmarès

19. HANDICAP

Une personne en situation de handicap a la possibilité de participer à une compétition au sein de la fédération et de demander des aménagements. Si nécessaire, un aménagement du code de pointage et des règlements sera mis en place. Afin que la notation soit en cohérence avec la situation, l'association demandeuse devra envoyer un courrier à la commission départementale, régionale ou nationale (en fonction du niveau de compétition où la-le gymnaste se présente) avant le 1^{er} janvier de la saison en cours, faisant mention du type de handicap rencontré. La

commission concernée, en concertation avec la commission nationale indiquera à l'association les aménagements possibles et informera les responsables territoriales du jugement, le cas échéant.

20. ANNEXES

20.1 ANNEXE 1 – COMPOSITION NOMINATIF DES ENSEMBLES



N° dossard

COMPOSITION des ENSEMBLES

ASSOCIATION :

Ville :

ENSEMBLE

AINEES 2

JEUNESSES 2

N° de licence	NOM et Prénom des CONCURRENTES	Date de Naissance

Prévoir 1 feuille par Ensemble

EXEMPLE FT ENSEMBLE



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE

FICHE TECHNIQUE DE DIFFICULTE (D)



Jury n° : 4

N° de passage : 2

individuel / duo / ensemble

Jeunesse / Ainée / N1 / NF

Nom : BORDEAUX

	JUGE		JUGE
Da : Db : 0,6 CRR2 (⊗≠)		Da : Db : 0,3 CRR	
Da : 0,4 Db : } D2 ∞ H2	*1	Da : 0,6 Db : } D3 ↓ H	*7
Da : Db : } D3 ∞ F1		Da : 0,4 Db : } E → 6 ↓ = 3 ≠ 2	*8
Da : 0,3 Db : } S V ↓		Da : 1 Db : } D8 e	*9
Da : Db : 0,1 C		Da : 1 Db : } D8 e	
Da : 0,3 Db : } E 1 2 3 ↓ DC	*2	Da : 0,2 Db : } D2 e F	*10
Da : 0,1 Db : } D2 V T		Da : Db : 0,1 C	
Da : Db : } D1 V F	*4	Da : Db : 0,2 CC	
Da : Db : } D2 V F		Da : Db : 0,1 C	
Da : Db : 0,5 CRR2 (⊗)		Da : Db : 0,3 C ↗	
Da : 0,2 Db : } E 1 2 4	*5	Da : Db : 0,3 C ↓	
Da : Db : 1,1 R 1 ≠ R3 ZZZV ≠		Da : Db : 0,3 S 8	
Da : Db : 0,5 C ↓ (≠ ⊗)		Da : Db : 0,2 CC	
Da : 1 Db : } D 2 3 ↓ 1 1	*6	Da : Db : } 	

*1 : 2 gymnastes font un pivot attitude, les 3 autres un pivot tendu simultanément ou en rapide succession. La valeur retenue est celle de la plus petite DC.

*2 : 3 gymnastes lancent en dehors du champ visuel, les 2 autres sont au sol. Elles ont toutes 1 critère. La valeur de l'échange augmente de 0.1 point.

*3 : Les 5 gymnastes font une DC pendant la reprise. La valeur de l'échange augmente de 0.1 point. Une DC pendant un échange, n'est qu'un critère et ne compte pas dans le nombre de DC maximum autorisé.

*4 : Da = 0. Il est interdit d'exécuter 3 DC différentes simultanément ou en rapide succession. Cette difficulté est comptée dans le nombre de DC maximum autorisé.

*5 : 4 gymnastes sur 5 font un critère donc la valeur de l'échange n'augmente pas. Il n'est pas nécessaire de l'écrire sur la FT.

*6 : Les rotations multiples comptent pour 1 DC

*7 : Da=0 : 2 gymnastes ne font pas de DC. Comme plus de la moitié des gymnastes fait une DC, celle-ci est comptée dans le nombre de DC maximum autorisé. Il n'est pas nécessaire de l'écrire sur la FT.

*8 : Pendant la reprise, 3 gymnastes font 3 critères les 2 autres n'en font qu'un donc la valeur de l'échange augmente de 0.1 point

*9 : La manipulation peut être identique sur chaque DC d'une série. Chaque DC compte comme une DC.

*10 : Da=0 : 3 gymnastes ne font pas de DC. Comme la moitié ou moins des gymnastes fait une DC, celle-ci n'est pas comptée dans le nombre de DC maximum autorisé. Il n'est pas nécessaire de l'écrire sur la FT.

TOTAL ENTRAINEUR Da : 5,1
Pénalités Da :

TOTAL ENTRAINEUR Db : 4,6
Pénalités Db :

Date : 29/02/2019

Lieu : Nice Club : GAS-B

Entraîneur : Jackson

Pénalités Da :

0,5 pour 3 DC différentes exécutées simultanément

Pas de pénalité pour DC tentée supplémentaire puisque la difficulté réalisée par la moitié ou moins des gymnastes compte comme élément.

Pas de pénalité pour manque d'Echange. Il y a un maximum d'échanges tentés mais pas de minimum.

0.5 pour DC tentée manquante dans un groupe corporel. La 3DC exécutées simultanément ne sont pas prises en compte, il manque donc le GC équilibre

Pénalités Db : aucune pénalité

FICHE TECHNIQUE DE DIFFICULTE (D)

Jury n° : 2

N° de passage : 38

individuel / duo / ensemble

Jeunesse / Aînée / N1 / NF

Nom : Blanche Neige

	JUGE		JUGE		JUGE
Da: 0,4 Db:		Da: 0,3 Db:		Da: 0,2 Db:	
D R F		S ⇌		D ⊗ F	
Da: Db: 0,2		Da: Db: 0,2		Da: Db: 0,3	
M R (DC)		M ∞ (≠)		M ⊗ (=DC)	
Da: 0,3 Db: 0,3		Da: Db: 0,2		Da: 0,3 Db:	
S X ⇌ ⊗		M ↓ (⊗)		S	
Da: Db: 0,4		Da: 0,2 Db:		Da: Db: 0,3	
M X (⊗ =)		D ⊗ ∞ F		M O (=⊗)	
Da: Db: 0,2		Da: Db: 0,4		Da: 0,4 Db:	
M O (≠)		M ⊗ ∞ (=DC)		D ↓ ↗	
Da: Db: 0,2		Da: Db: 0,2		Da: Db: 0,2	
M ⇌ (↕)		M → (≠)		M ↓ (DC)	
Da: 0,5 Db:		Da: Db: 0,2		Da: 0,6 Db:	
D ↗ T ↓		R ₂		D R ½ ₁	
Da: Db: 0,3		Da: Db: 0,2		Da: Db: 0,3	
M ↗ (↗DC)		M ↗ (⊗)		M R (⊗DC)	
Da: Db: 0,3		Da: 1 Db:		Da: Db: 1	
M ↓ (=⊗)		D + ⊗		R ⊗ ↗ R ₃ ZZZV	
Da: Db: 0,4		Da: 1 Db:		Da: Db: 0,3	
R ₂ Z Z		D + ⊗		M ∞ ∞ (=)	
Da: Db: 0,5		Da: Db: 0,3		Da: Db:	
M ∞ (⊗ ≠ ⊗)		M ⊥ (⊗DC)			
Da: 0,4 Db:		Da: 0,4 Db:		Da: Db:	
D ∞ ↗		D ∞ ½ ₂			
Da: Db: 0,3		Da: Db: 0,3		Da: Db:	
M ∞ (=DC)		M ∞ (⊗DC)			
Da: Db: 0,7		Da: Db: 0,6		Da: Db:	
R ↓ ⊗ R ₃ Z ½		M ∞ (≠ ⊗ = ⊗ ≠)			

TOTAL ENTRAINEUR Da : 6
Pénalités Da :

TOTAL ENTRAINEUR Db : (8,5)
Pénalités Db : ⇒ 8/8

Date : 20/02/19

Lieu : Spiani Club : RU

Entraîneur : Viner

Pénalités Da :

0,5 pour difficulté tentée supplémentaire

0,5 pour manque d'une difficulté tentée dans un groupe corporel. La dernière DC n'étant pas pris en compte, il en manque un.

0,9 (3 x 0,3) pour 3 difficultés tentées à 0,6 minimum manquantes.

Pénalités Db :

Aucune pénalité

*1 : 0,6-0,1=0,5 car sur pied plat.

*2 : Il peut y avoir plusieurs bases associée au(x) même(s) critère(s). Chaque base vaut 0.10

*3 : Une M peut être répétée à l'identique sur chaque DC d'une série. Les 2 DC sont validées mais la M ne compte qu'une fois.

*4 : Cette DC comptera dans le nombre de DC tentée mais ne peut être validée puisque cette forme est considérée comme identique à celle de l'équilibre précédent (même case du code).

*5 : Le critère DC reste valable car le jury Db n'a pas à vérifier les répétitions en Da (le jury Db doit savoir identifier une DC réussie pour pouvoir valider le critère DC).

*6 : Da = 0 puisqu'il n'y a pas de GF dans la S.

*7 : Da = 0 car DC en trop. (9 tentées max).

*8 : Le critère DC reste valable car le jury Db n'a pas à vérifier le nombre de DC tentées.

*9 : Il peut y avoir 2 z entre 2 rotations (niveau+axe).

20.4 ANNEXE 4 – FICHE TECHNIQUE FSCF – GUIDE DE REMPLISSAGE



1. Le mouvement est déclaré dans l'ordre d'exécution.
2. Chaque case commence par une lettre

- D** = Difficulté corporelle
- M** = Maîtrise
- S** = combinaison de pas de danse
- R** = éléments dynamiques avec Rotation
- E** = Echange
- C** = Collaboration

3. Une lettre par case

👉 Attention pour les rotations multiples qui comptent pour une seule difficulté, on utilise une seule D dans une seule case. Les différentes formes de la rotation ne seront pas entre parenthèses.

👉 **En ensemble**, lorsque deux difficultés sont exécutées en même temps ou en léger décalage par deux groupes de gymnastes, on utilise deux cases avec une accolade.

👉 **En ensemble**, lorsque deux mouvements (C, R, critères...) sont exécutés en même temps ou en léger décalage par deux ou trois groupes de gymnastes, on précise le nombre de gymnastes concerné(e)s.

4. Les accolades relient ce qui se passe dans le même temps
5. Codage à l'intérieur des cases :

DC isolée	groupes techniques symbole diff	Pas de parenthèses
DC rotation multiple	groupes techniques symbole 1 ^{ère} rotation symbole 2 ^{ème} rotation	Pas de parenthèses
DC en série	1 difficulté par case / cases reliées par une accolade : groupes techniques symbole 1 ^{ère} difficulté groupes techniques symbole 2 ^{ème} difficulté	Pas de parenthèses
M	groupes techniques (critère(s))	Parenthèses pour critères
S	groupes techniques fondamentaux	Pas de parenthèses
R	critère(s) sur lancer - R- nb de rotations – critère(s) sur rotation - critère(s) sur la reprise	Pas de parenthèses
E	critère(s) sur lancer - critère(s) pendant l'envol - critère(s) sur la reprise	Pas de parenthèses
C	C, CR, 	
C	CR, CRR, CRRR (critère(s) lancer) (critère(s) rattraper)	Parenthèses pour les critères



Fédération Sportive et Culturelle de France
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr